



DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Révéler la passion qui vous anime.

DES AGENTS DE L'ETAT, CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE



Révéler la passion qui vous anime.

UN PEU D'HISTOIRE....

En 1960, les athlètes français reviennent des JO de Rome sans aucune médaille d'or. Le général De Gaulle décide de prendre les choses en main, en créant notamment des postes de fonctionnaires mis à la disposition des fédérations sportives. C'est le début d'un grand programme de démocratisation du sport, dont les effets se font encore sentir aujourd'hui.



56 ANS PLUS TARD....

1640 conseillers techniques sportifs (CTS)

Répartis dans 77 fédérations

2 textes :

- ✓ Arrêté du 31 juillet 2015 : code de déontologie
- ✓ Instruction du 23 novembre 2016 : modalités d'intervention des CTS auprès des fédérations

Un CTS est :

- Nommé par arrêté du ministre chargé des sports
- Rémunérés par le ministère
- Dans des fonctions de :
 - Directeur Technique National (DTN)
 - Entraîneur National (EN)
 - Conseiller Technique National (CTN)
 - Conseiller Technique Régional (CTR)

56 ANS PLUS TARD....

Le directeur technique national (DTN) est placé sous l'**autorité hiérarchique du directeur des sports**. Il concourt à la définition de la **politique sportive fédérale**, notamment par l'élaboration des directives techniques nationales qui servent de cadre aux agents exerçant les missions de CTS. Elles reprennent les **priorités ministérielles** avec lesquelles elles accordent les orientations et les objectifs du projet sportif fédéral, notamment ceux conventionnés avec le ministère dans le cadre de la CO.

Le DTN **dirige et anime la direction technique** nationale de la fédération ; il exerce une **autorité fonctionnelle** sur l'ensemble des agents exerçant les missions de CTS auprès de la fédération

Les conseillers techniques nationaux (CTN) sont placés soit sous l'**autorité hiérarchique** du directeur des sports, soit sous celle **du directeur régional** chargé des sports.

Les CTN **élaborent, pilotent, mettent en œuvre et évaluent les projets d'envergure nationale**.

A ce titre, ils sont chargés au niveau national, mais également territorial d'**analyser**, de **conseiller**, d'apporter leur **expertise** et leurs **conseils**, d'encadrer des sportifs, de **former** des cadres, **d'organiser et de développer l'activité** de la fédération sportive auprès de laquelle ils exercent leurs missions.

A LA FSCF : 5 CONSEILLERS TECHNIQUES SPORTIFS

Laurence SAUVEZ – DTN

Gérard SANTORO– CTN

Anny SYLVESTRE-BARON – CTN

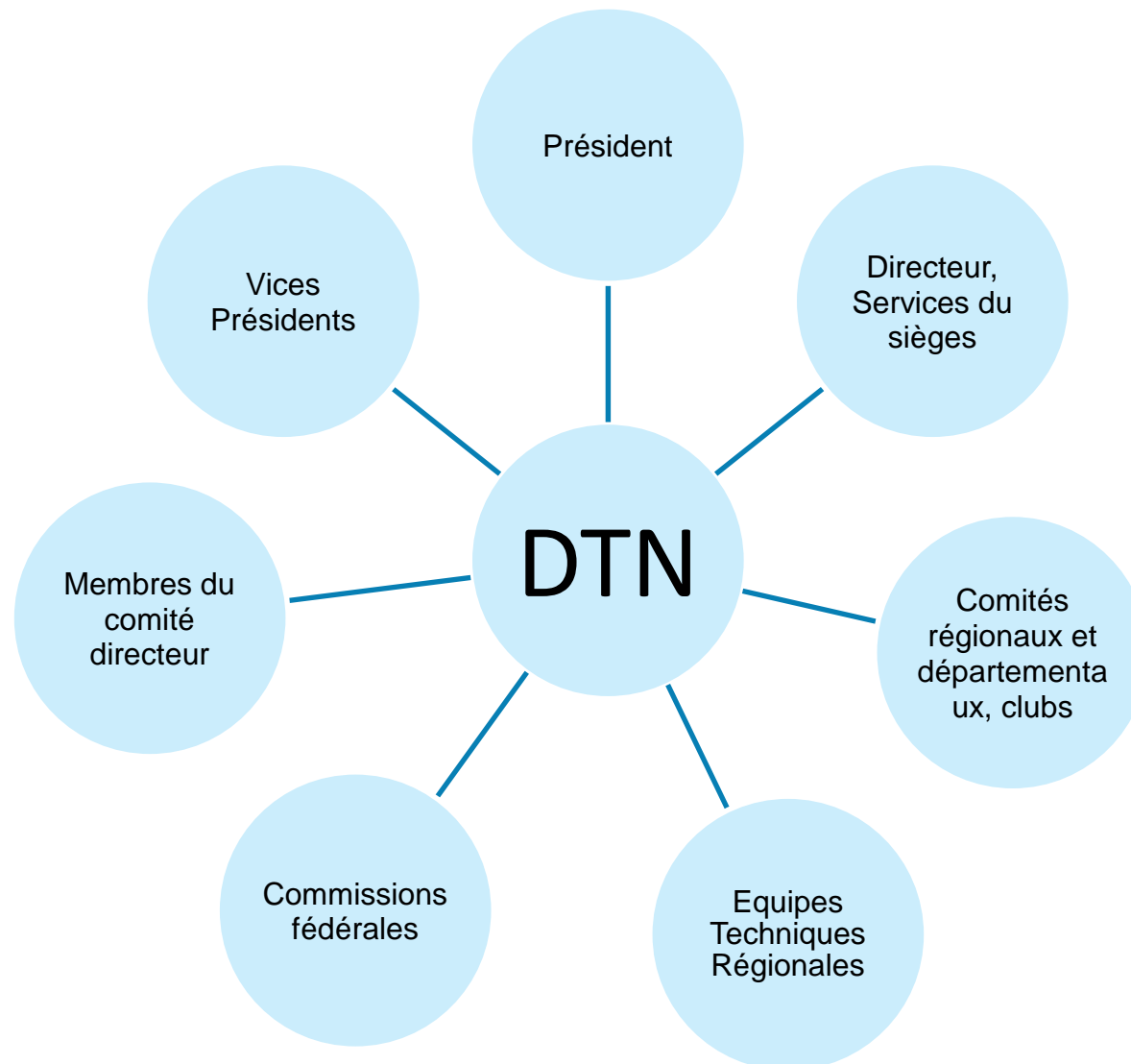
Gérard BARREAU - CTN

Eric LAMARQUE - CTN

4 AXES DE TRAVAIL

- **Axe 1** : LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET LA DIVERSIFICATION DES PUBLICS
- **Axe 2** : LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL, L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PROFESSIONNALISATION
- **Axe 3** : LA FORMATION DES ACTEURS
- **Axe 4** : LE CONSEIL, L'EXPERTISE, LA VEILLE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

RELATIONS FONCTIONNELLES INTERNES



Gérard
SANTORO

DOM-TOM



Provisoirement :
Laurence SAUVEZ

Anny
SYLVESTRE-
BARON

Eric
LAMARQUE

Document provisoire